

Interventions de Marisol Touraine en Séance

Examen du projet de loi sur les revenus du travail

Mardi 23 septembre 2008

Discussion sur l'article 1^{er} :

La teneur de cet article 1^{er} ne nous prédispose pas à le voter. Alors que nous vivons une période de crise profonde, vous proposez un dispositif qui non seulement ne donne pas satisfaction aux employeurs, qui ont manifesté leur scepticisme, mais ne peut en outre nullement résoudre les difficultés de pouvoir d'achat des Français.

Ce qu'il y a d'extrêmement problématique dans votre texte, c'est qu'il aboutit à monter les différentes catégories de Français les uns contre les autres.

Un de nos collègues indiquait que ni les retraités, ni les chômeurs n'étaient, par définition, concernés par ce texte. On reste dans la logique de la politique que vous menez depuis plus d'un an. Les heures supplémentaires, par exemple, ont été distribuées aux salariés en entreprise ; non seulement ce dispositif n'a pas permis de recruter de nouveaux salariés, mais, plus grave encore, il a eu pour résultat que les entreprises d'intérim, qui ne sont certes pas la panacée mais offrent un premier emploi à de nombreux jeunes, ont vu le contingent d'heures qu'elles pouvaient affecter à de tels emplois s'effondrer. Les heures supplémentaires profitent à des salariés qui sont déjà en entreprise, tandis que les jeunes et les moins jeunes en recherche d'emploi sont laissés de côté.

C'est exactement la même chose avec l'intéressement, entre, d'un côté, les salariés en entreprises qui pourront faire ce choix – 8 millions de personnes – et tous ceux qui, de l'autre côté, ne pourront accéder à ces dispositifs.

Si l'on veut valoriser le travail – ce qui semble être votre slogan ; dont acte –, il faut en revaloriser le coût, car le travail n'est reconnu que si les salaires sont correctement payés. On ne peut à la fois dire qu'il faut que les gens travaillent et trouver en même temps normal que la rémunération du travail ne cesse de baisser.

Nous aurons l'occasion de reprendre cette discussion à l'article concernant la rémunération du SMIC, qui ouvre la porte à tous les dangers. Les Français travaillent beaucoup, leur productivité est l'une des plus élevées des pays développés. Il serait normal que les salaires permettent de rémunérer correctement cette productivité.

Suite de la discussion sur l'article 1^{er} :

J'espère que nous allons reprendre ces débats importants dans un climat plus serein. Il y va en effet du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Je suis un peu étonnée, monsieur le ministre, de vos observations, que la commission a d'ailleurs implicitement reprises à son compte. Vous avez expliqué qu'en voulant supprimer l'article 1^{er}, nous souhaitons en finir avec l'intéressement et l'octroi d'un pouvoir d'achat supplémentaire aux Français.

Sur la base de tels raisonnements, on pourrait nous dire que, dès lors que nous votons contre le budget de l'État, dont les orientations ne nous satisfont pas, nous sommes opposés au versement du traitement des fonctionnaires. Certes, ces faux syllogismes s'inscrivent dans la dialectique du rapport entre l'opposition et la majorité, mais ils révèlent surtout les faiblesses de votre position. En définitive, d'après vous, si nous désapprouvons vos propositions, c'est parce que nous sommes en désaccord profond avec l'idée selon laquelle il faut revaloriser le pouvoir d'achat des Français. Nous disons, au contraire, que cette revalorisation est absolument nécessaire mais qu'elle ne peut pas passer par des dispositifs qui contournent systématiquement l'idée de revalorisation des salaires et de rémunération du travail.

Tout cela s'inscrit, hélas, dans la continuité de la politique que votre Gouvernement a engagée depuis un an, avec les heures supplémentaires, la non-revalorisation des retraites, le crédit d'impôt et le refus systématique et assumé d'augmenter les revenus du travail. Nous relevons là une contradiction fondamentale, qui ne nous étonne pas. Votre discours se veut un discours de valorisation du travail : il n'est en vérité qu'un discours de dénigrement du travail, puisque ceux qui travaillent ne sont pas correctement payés. Vous leur demandez en fait de travailler et d'accepter des salaires de plus en plus bas, qui ne sont pas revalorisés ; s'ils veulent vivre dignement, les salariés n'ont qu'à effectuer des heures supplémentaires, entrer dans une entreprise qui versera de l'intéressement, accéder à des catégories sociales leur permettant de bénéficier de niches fiscales. Cela va évidemment à l'encontre des positions que nous défendons.

Si nous souhaitons la suppression de cet article, ce n'est évidemment pas parce que nous refusons que les Français bénéficient de revenus complémentaires, mais parce que nous considérons que les revenus auxquels ils ont droit sont d'abord ceux liés à leur travail.

Discussion sur l'article 2 :

Le Gouvernement a déclaré l'urgence sur un texte portant sur le pouvoir d'achat à un moment où cette question occupe toutes les conversations. Au fur et à mesure que s'écoule le temps depuis que vous êtes au pouvoir, les Français se rendent compte qu'ils disposent de moins en moins de pouvoir d'achat. Quand vous avez déclaré l'urgence sur un texte portant sur l'un des sujets majeurs de la vie quotidienne des Français, nous nous attendions à des propositions spectaculaires, à des annonces innovantes qui n'auraient peut-être pas recueilli notre accord mais auraient suscité, sinon notre admiration, au moins notre intérêt et le sentiment que vous aviez enfin l'intention de vous préoccuper du sort des Français.

Quelles ne furent pas notre surprise et notre déception en découvrant qu'en fait de mesures spectaculaires pour le pouvoir d'achat, vous ne nous proposiez qu'un énième tour de passe-passe. Malheureusement pour vous, les spectateurs ont fini par se lasser.

Au fond, vous nous dites que les Français n'ont qu'à se serrer la ceinture aujourd'hui pour pouvoir consommer demain ; et s'ils préfèrent l'inverse, qu'ils y réfléchissent à deux fois !

Vous enjoignez aux Français d'être rationnels et réalistes en choisissant de dépenser soit aujourd'hui, soit demain, mais, en tout état de cause, sans attendre du Gouvernement que celui-ci les aide à gagner plus.

Mis à l'épreuve des faits, votre slogan « travailler plus pour gagner plus » ne met pas longtemps à prendre l'eau de toutes parts. Travailler plus, c'est ce que vous répétez à longueur de journée mais pour gagner quoi ? Des heures supplémentaires pour compenser les salaires insuffisants ? La revalorisation du SMIC se fait toujours attendre, tout comme celle des retraites, qui progressent deux fois moins que l'inflation.

Vous dites aux Français qu'ils n'auront plus besoin d'attendre un mariage, un divorce ou un veuvage pour toucher l'argent patiemment accumulé au cours de longues années de travail. Puisque le travail ne permet plus de gagner suffisamment pour vivre, on leur donne le droit de consommer en ponctionnant leur épargne.

Comme nous le verrons lors de la discussion des amendements, certains de nos collègues de la majorité finissent d'ailleurs par recourir à des motivations pour le moins ambiguës. Ainsi, il est indiqué à l'exposé des motifs de l'amendement n° 43 rectifié que « l'expérience montre en effet que les salariés aux revenus les plus modestes n'ayant pas par nature une capacité financière à épargner, seule l'indisponibilité d'une partie au moins de leurs droits à participation leur permet d'être actionnaires de leur entreprise. » Nous aurons l'occasion de discuter des motivations de cet amendement, mais c'est un fait : les Français les plus modestes ne parviennent pas à épargner.

Ce que vous nous proposez en matière de pouvoir d'achat n'est donc rien d'autre qu'un nouveau tour de prestidigitation, un tour complètement raté qui ne suscite que la consternation.

Discussion sur l'article 3 :

Le président Méhaignerie vient de placer le débat sur le terrain qui importe : le SMIC doit-il rester l'un des éléments clés de notre système social, autour duquel s'organise le système de rémunération, ou devons-nous, au nom d'un certain nombre de critères, celui de la compétitivité internationale en étant un mais pas le seul, accepter une pression à la baisse du SMIC, quitte à ménager des revenus annexes ou des compensations sociales pour garantir le revenu des salariés ?

C'est un débat majeur et il serait effectivement utile que nous ayons une réflexion au niveau européen, d'autant qu'un certain nombre de pays qui avaient fait preuve d'une grande réserve à l'égard d'une telle idée se sont engagés dans la voie de la création d'un salaire minimum - je pense en particulier à la Grande-Bretagne. Et si l'on regarde au-delà des frontières européennes et que l'on se tourne vers les États-Unis, on s'aperçoit que ce pays, qui est le pays par excellence de l'économie libérale, a fait le choix, lui aussi, au cours des années récentes, non pas de créer l'équivalent d'un SMIC, puisqu'il en avait déjà un, mais de le revaloriser de façon substantielle.

Cela dit, à partir du moment où nous disons que nous devons nous prononcer sur la place que nous accordons au SMIC dans notre système économique, ne faisons pas comme si cet article avait pour seul objectif de créer une commission, dont les avis seront peut-être suivis et peut-être pas.

Personnellement, je n'entre pas dans le débat sur l'empilement des structures administratives, bien que j'en fasse moi aussi la critique. Au-delà, ce qui me paraît préoccupant, c'est de savoir quel rôle effectif jouera l'avis donné par cette commission.

De deux choses l'une. Ou bien c'est un avis parmi d'autres et l'on se demande alors pourquoi fixer des critères aussi précis dans cet article, pourquoi faire référence à l'évolution des salaires minima applicables dans d'autres pays ou à la compétitivité internationale – d'autant que les services des ministères de l'économie et du travail tiennent, je l'espère, compte de ces éléments lorsqu'ils prennent leurs décisions, sans qu'il soit besoin de commission. C'est alors un avis purement consultatif qui ne remet absolument pas en cause les critères d'automatisme qui figurent dans le code du travail. Ou bien cet avis sera pris en compte et pèsera dans la décision, et on se demande alors ce qu'il restera, sinon aujourd'hui mais en tout cas demain, du mécanisme d'indexation du SMIC en fonction de l'inflation. Nous avons soit un luxe de précisions, soit des omissions qui ne peuvent pas être totalement involontaires.

Nous sommes au cœur d'un débat sur la compétitivité de notre économie et sur la conception de ce que doit être la juste rémunération des salariés dans notre pays. Vouloir traiter cette question par le biais de la création d'une commission dont l'intérêt reste tout à fait relatif me paraît très préoccupant. Le silence étant à ce point assourdissant, on peut craindre le pire. Il nous semble que c'est la première étape vers un démantèlement du SMIC, dont nous ne voulons pas. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*